

**20 ans de la MOT**  
**CONSTRUIRE LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS :**  
**L'EUROPE POUR LES CITOYENS**  
**PROJET de MESSAGE de Mme Nathalie LOISEAU,**  
**Ministre chargée des questions européennes**  
Jeudi 30 novembre 2017

(le message sera lu par Mme Christine Moro, Ambassadeur, Déléguée à l'action extérieure des collectivités territoriales)

M. le Ministre,

Monsieur le Ministre, Président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière,

Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille Gira,

Mesdames et Messieurs les représentants des territoires frontaliers,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de participer au nom du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères à cette conférence.

Vous aviez **invité la Ministre chargée des questions européennes, Mme Nathalie Loiseau**. Celle-ci n'a pu se joindre à nous ce soir en raison d'un engagement antérieur, mais **elle vous adresse un message dont elle m'a demandé de vous donner lecture**, ce que je vais faire maintenant. Début de citation :

« je salue la Mission opérationnelle Transfrontalière qui marque ses vingt ans d'existence par cette Conférence et par une publication retraçant ses activités et qui constitue un document de référence pour le développement des activités transfrontalières.

Cet anniversaire, qui signe l'âge de la maturité, permet de mesurer le chemin parcouru, avec les innombrables acteurs territoriaux, nationaux, européens, publics et privés, techniciens et administratifs, universitaires, chercheurs, cabinets d'études, qui interviennent dans les questions transfrontalières. Il s'agit aussi, et je dirais que c'est le plus important, d'un exercice

de prospective très utile au moment où se profile la préparation des politiques européennes de l'après 2020.

Je voudrais **saluer l'action dynamique et les impulsions données à la MOT au cours de ces nombreuses années par son président, Michel Delebarre**, ancien ministre, et mises en œuvre avec énergie **par son directeur général, Jean Peyrony et toute son équipe**.

Dans le contexte de profond renouvellement des orientations politiques européennes et nationales assignées aux territoires européens, **la MOT est une structure fédérative française et européenne sans équivalent en Europe**, regroupant des partenaires de tous horizons, français et de plusieurs pays européens, et qui les aide à concrétiser leurs projets transfrontaliers. C'est aussi un observatoire des questions transfrontalières, qui, grâce à la mobilisation des ressources d'un large réseau d'acteurs, produit de nombreuses publications de grande qualité.

**La MOT est enfin, comme cette conférence le montre, un lieu de débat et de prospective** sur des espaces emblématiques, complexes et passionnants, et très utile pour éclairer et accompagner les changements nécessaires.

### **– Les enjeux**

Les espaces frontaliers, qui historiquement ont été des espaces de rupture, et de contrôles approfondis et parfois angoissants pour ceux qui voulaient les franchir, ont profondément changé de vocation avec l'ouverture des frontières au sein de l'Union européenne et de l'espace Schengen : ils sont devenus les lieux où l'on perçoit le mieux **les acquis des libertés de circuler**, des espaces porteurs d'opportunité d'échanges, de développement économique et d'emplois.

**Il y a plus de 2 millions de travailleurs frontaliers dans l'Union Européenne.** La France fournit à elle seule près de 400 000 travailleurs aux pays voisins, soit 20 % des flux quotidiens de toute l'Europe. Cette activité économique représente un enjeu considérable.

**Mais les espaces frontaliers sont aussi des lieux d'interrogations et de défis.** Autant de thèmes qui ont été abordés aujourd'hui, montrant la complexité des réponses. Celles-ci ne peuvent être trouvées à un seul niveau, par un seul acteur, mais bien en multi-niveaux, en combinant le territorial et le national, le bilatéral et l'europeen, par l'action de multiples acteurs à coordonner, par le jeu des contradictions à surmonter.

En effet, alors que les personnes et les biens circulent librement, que les habitants de part et d'autre se sentent proches culturellement et aspirent à partager projets et équipements, les systèmes juridiques, les institutions impliquées sont différents, et ces différences génèrent des obstacles, petits ou grands mais nombreux, qui entravent la vie quotidienne et sont facteurs de frustrations, de distorsions, voire d'inégalités.

### **Les acquis**

Face à ces situations qui touchent de près leurs citoyens, les autorités nationales comme territoriales ne sont restées ni indifférentes ni inactives.

Les Etats ont mis en place des commissions bilatérales transfrontalières permettant de régler par la négociation les conflits de lois soit positifs (deux lois s'appliquent) soit négatifs (aucune loi ne s'applique) ainsi que les distorsions nées, par exemple, du fait que les travailleurs frontaliers bénéficient des services sociaux là où ils résident tout en payant leurs impôts dans le pays où ils travaillent. Les négociations ont permis aussi d'apporter leur pierre à de belles réalisations comme celles que vous avez évoquées cet après-midi. [l'hôpital franco-espagnol de Cerdagne, le tram Strasbourg-Kehl, l'Espace Mont Blanc]

Les collectivités territoriales ne sont pas en reste et trouvent dans leurs homologues de l'autre côté de la frontière des partenaires auxquels elles sont particulièrement attentives. Les « eurorégions » se sont ainsi développées dès les années 50 et ce sont les territoires de la frontière germano-néerlandaise qui en ont été les pionniers. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont facilité ces rapprochements en créant respectivement les GEC (groupements eurorégionaux de coopération) et les GECT (groupements européens de coopération territoriale). C'est une fierté pour nous que le premier GECT à être fondé soit l'« eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » créée en 2008.

A l'instar de Lille-Kortrijk (ou Courtrai)-Tournai, les collectivités territoriales françaises se sont engagées dans plusieurs « eurodistricts », sur les frontières franco-belge, franco-allemande et franco-espagnole. Cela permet aux citoyens de ces territoires d'avoir une vision et un rayon d'action à 360 degrés, en cultivant les affinités historiques, culturelles et économiques qu'ils partagent avec leurs voisins.

## Les perspectives

En 2015, une démarche engagée par la DG Régio sur le transfrontalier a permis à la Commission, de recenser 239 cas spécifiques d'obstacles de nature administrative et juridique qui gênent la vie de 150 millions de citoyens frontaliers de l'UE. Grâce à cette analyse, trois grandes catégories d'obstacles ont été recensés : ceux qui impactent l'emploi, les activités commerciales et les services publics.

Cette démarche a débouché sur la **Communication de la Commission Européenne du 20 septembre dernier « Surmonter les obstacles transfrontaliers afin de stimuler la croissance dans les régions transfrontalières de l'Union européenne »** proposant des projets innovants pour résoudre les problèmes transfrontaliers. Elle fait aussi le lien avec la politique de cohésion en citant Interreg, l'outil indispensable de cette politique que nous espérons poursuivre.

Cette Communication de la Commission encourage le renforcement de la coopération transfrontalière entre les Etats membres à travers les échanges de bonnes pratiques, l'identification de projets pilotes et l'établissement d'un point de contact au sein de la Commission.

**En parallèle, le Luxembourg, lors de sa présidence de l'Union au second semestre 2015, a lancé l'idée d'un nouvel instrument juridique européen**, qui permettrait d'utiliser localement le droit d'un seul pays dans le cadre de projets transfrontaliers locaux. Cette idée, développée dans le cadre d'un groupe de travail technique co-animé par la France et le Luxembourg, dont je tiens à saluer l'engagement, retient l'attention de la Commission. Elle converge de manière intéressante avec l'idée évoquée par **le Président de la République Française dans son discours du 18 juillet dernier à la Conférence Nationale des territoires**. Le Président Macron suggérait en effet de laisser une plus grande marge de manœuvre aux territoires (les collectivités territoriales mais aussi les administrations d'Etat sous la houlette du préfet) pour mieux prendre en compte les situations spécifiques dans l'évaluation des normes et leur application.

Parallèlement, la France, en application des conclusions du **Livre Blanc « Démocratie et territoires »** adopté fin 2016, s'est assigné pour tâche de mieux coordonner action territoriale et action de l'Etat pour la résolution des difficultés générées par le fait transfrontalier et pour l'avancée de nouveaux projets concrets.

Par ailleurs, notons que les régions françaises, dans le cadre de leurs nouvelles compétences nées de la loi NOTRe de 2015, doivent prévoir des **dispositions sur le transfrontalier dans leurs schémas d'aménagement régional, le SRADET**. Pour celles d'entre elles bien sûr qui partagent une frontière avec un autre Etat européen ; mais voyez l'évolution : avec le réaménagement territorial qui a conduit au regroupement de nos régions et à la réduction de leur nombre, c'est le cas de la quasi-totalité de nos nouvelles régions.

C'est dire si la coopération transfrontalière est appelée à se poursuivre et s'approfondir. Dans ce contexte, elle continuera à être un **laboratoire pour l'Europe** dans un moment de son histoire où il existe une **forte attente vis-à-vis d'une politique européenne ambitieuse et proche des citoyens**. Inversement, sa prise en compte et surtout ses réalisations devraient **contribuer à faire prendre conscience aux citoyens de la réalité vécue de l'Europe, qu'ils ont malheureusement souvent tendance à oublier**.

Pays fondateur de l'Union européenne, voisin de membres de l'UE sur toutes ses propres frontières, la France continuera à s'impliquer dans les questions transfrontalières et compte pour cela sur l'appui de la MOT dont toute cette journée a permis d'illustrer l'excellent travail, la compétence et la réputation acquise au cours de ses vingt ans d'existence. **Je vous souhaite une bonne continuation dans vos travaux et surtout, comme il est d'usage pour les un anniversaire, bonheur, succès et « longue vie » à la MOT. »**

Fin de citation du message de Madame la Ministre.

Je joins naturellement mes vœux aux siens, et je vous remercie pour votre attention.